

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_250225_012

portant sur

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'HÉRAULT POUR L'ANNÉE 2025

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 7°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la délibération n°CC_230309_10 du Conseil communautaire du 9 mars 2023 relative à l'actualisation de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Hérault,

CONSIDÉRANT que l'adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Hérault permet de s'inscrire dans un réseau de professionnels qui viendra conseiller et accompagner la Communauté de communes du Lodévois et Larzac notamment sur le volet qualitatif des projets,

CONSIDÉRANT que le montant de la cotisation au CAUE de l'Hérault pour l'année 2025 est de cinq-cent-soixante-quatorze euros (574 €),

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De renouveler l'adhésion pour l'année 2025 au CAUE de l'Hérault pour un montant de cotisation de cinq-cent-soixante-quatorze euros (574€),

- **ARTICLE 2** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal chapitre 65, article 65548,

- **ARTICLE 4** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250225-lmc116042-AR-1-
1

Date de télétransmission : 25/02/25
Date de publication : 24/03/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt cinq février deux mille vingt-cinq,

Le Président
Jean-Luc REQUI



LE CAUE DE L'HÉRAULT ?

La loi sur l'architecture de 1977 a créé les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, organismes privés d'échelle départementale, investis d'une mission d'intérêt public socle de leur légitimité.

Présent sur le territoire héraultais depuis 1979, sous l'impulsion de conseil départemental, le CAUE 34 est présidé par un élu local, qui 45 ans plus tard témoigne toujours de sa pertinence. Au sein de son conseil d'administration sont représentés des élus, les services de l'État, des organismes professionnels et les acteurs de l'aménagement.

Il a pour préoccupation première de promouvoir la **qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement** dans le territoire départemental dans une dynamique d'expertise avec un esprit associatif, ce qui le conduit de façon transversale à exercer quotidiennement les missions suivantes : **conseiller, sensibiliser, former, informer**.

C'est un partenaire de proximité qui accompagne et sensibilise les collectivités, les acteurs de l'aménagement et les citoyens pour contribuer à la transformation qualitative du paysage et du cadre de vie.

Il participe à la solidarité territoriale entre espaces urbains et ruraux, entre acteurs publics et privés. Le CAUE assure un conseil indépendant proposant un apport de compétences pluridisciplinaires.

C'est un lieu de ressource, de dialogue et de rencontre, d'échanges et de diffusion culturelle, apportant une **aide à la décision** aux acteurs impliqués dans la production et la

naetinn das territrnac

Au travers de 5 axes majeurs, l'activité du CAUE s'engage au format de missions relevant d'une dynamique globale et transversale, avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire intervenant auprès des collectivités, professionnels, scolaires et du grand public.

- **Conseil à l'attention des collectivités** et des territoires pouvant via convention déboucher sur une démarche d'accompagnement dans leurs projets et réflexions s'appuyant sur la transversalité de ses missions et son équipe afin de les aider à définir et concrétiser leurs projets d'aménagement et d'équipement. « **Nous conseillons, vous décidez !** »

- **Conseil gratuit** des porteurs de projet en alimentant leurs attentes et les orientant dans leurs choix et démarches dans le cadre de la consultance architecturale.

- **Sensibilisation** de tous les publics, via une approche culturelle et pédagogique en prenant le temps d'échanger, de communiquer, ouvrir au débat participatif, proposer des formats de visites adaptés, des balades urbaines, lecture de paysage, présentant et mettant à disposition des expositions, organisant des conférences, ateliers... en s'appuyant sur la promotion d'une architecture et d'un urbanisme durable à destination de tous ses publics.

- **Formation** des élus, des professionnels, en les guidant dans leur pratique et gouvernance afin d'être pleinement acteurs de la valorisation de leur territoire, tout en s'appuyant sur notre réseau de partenaires, professionnels et institutionnels pour proposer des formations répondant à leurs attentes.

- **Information** via notre site internet, centre de ressources et photothèque, l'observatoire photographique des paysages qui dans l'ensemble contribuent à une meilleure diffusion et connaissance des composantes et particularités du territoire

héraltaic



Bulletin d'adhésion 2025

Collectivité / nom / raison sociale
Communautés de communes Lodévois et Larzac

Adresse
1 place Francis Morand 34700 LODEVE

Téléphone 04-11-95-01-40

E-mail contact@lodevoiselarzac.fr

Obligatoire pour Chorus :

N° SIRET 200 017 341 00120

CODE SERVICE N° ENGAGEMENT

Montant de l'adhésion 574€

Le versement de votre adhésion est à effectuer par mandat administratif via Chorus ou chèque bancaire à l'ordre du CAUE de l'Hérault ou par virement bancaire (IBAN ci-dessous).

☐ Règlement sur présentation d'un mémoire adressé via Chorus

RGPD : En réalisant ce bulletin d'adhésion, le CAUE 34 s'est engagé à collecter des données personnelles afin d'assurer la bonne organisation de la gouvernance de l'association. Les informations recueillies sont stockées sans à-compte de la dernière prise de contact avec le CAUE 34, et strictement limitées au personnel du CAUE 34, habilité à les traiter. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et au Règlement Européen n° 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en nous contactant à l'adresse : contact@caue34.fr

☐ Je suis d'accord

Fait à

Le / /

Signature / cachet de la collectivité ou structure

A retourner à :

CAUE de l'Hérault

19 Rue Saint Louis

34000 MONTPELLIER

Tél : 04 99 133 700

E-mail : contact@caue34.fr

IBAN : FR76 1348 5008 0008 9115 3620 757

BIC : CEPARFRPP348

SIRET : 318 404 654 00044 APE : 7111Z

Adhérer aux objectifs de qualité portés par le CAUE, c'est :

- **Bénéficier de conseils personnalisés** dispensés par notre équipe permanente pour vous aider à construire une démarche de qualité.
- **Solliciter un accompagnement spécifique** à tout projet d'aménagement, d'équipement..., bénéficier d'apports méthodologiques et visions transversales.
- **Être assisté d'un professionnel** pour les jurys de concours de maîtrise d'œuvre.
- **Être destinataire** de nos publications, de la Newsletter, de nos programmes d'action.
- **Soutenir les actions** déployées sur l'ensemble du territoire héraultais au travers de nos 4 missions fondamentales.

BARÈME DES ADHÉSIONS

Communes	
Moins de 500 habitants	86€
De 500 à 1.000 habitants	120€
De 1.000 à 2.000 habitants	153€
De 2.000 à 6.000 habitants	215€
De 6.000 à 10.000 habitants	317€
De 10.000 à 20.000 habitants	574€
Plus de 20.000 habitants	832€

Intercommunalités

Montant correspondant au nombre cumulé d'habitants du dernier recensement / référence aux communes

Professionnels, organisme départemental, établissement scolaire, université, association	86€
Tarif unique	
Particulier	
Tarif unique	86€

L'EQUIPE

Le CAUE de l'Hérault assure, dans le cadre de la loi sur l'architecture, ses missions à travers les diverses interventions d'une équipe pluridisciplinaire qui fonde le dialogue avec tous les acteurs du cadre de vie et du développement local (élus, agents des collectivités, techniciens, artisans, professionnels, personnes ressources, particuliers, scolaires, grand public...) tenant compte de l'identité spécifique du territoire héraultais.

Présidence

Julie GARCIN SAUDO – Conseillère départementale

Direction

Florence FOMBONNE ROUVIER – Géographe urbaniste

Pôle Administratif

Patrick FICHERA – Responsable administratif

Cécile BANDZA – Assistante de projet

Valérie PEREZ – Chargée du centre de ressources/ outils multimédias & communication

Olivier MAS – Photographie – assurant les reconductions de l'OPP34

Référents de territoire

Mickaël ARJONA – Architecte

Patrick BUFFARD – Architecte urbaniste

Lydie CHAMPONNOIS – Architecte urbaniste

Xavier MESTRE – Architecte urbaniste

Alain PEREZ – Architecte urbaniste

Pôle Paysage et transition écologique

Serena PALAZZI / Référente du pôle – Architecte Paysagiste

Julie CHOUVEL – Paysagiste

Jérémy DI STEFANO – Paysagiste

Pôle Sensibilisation

Anne Marie LLANTA / Référente du pôle – Architecte

Anne VERDIER – Architecte



Crédits photographiques // CAUE de l'Hérault
Graphisme // CAUE de l'Hérault base CRACI réalisée par Camille BOYER graphiste



CAUE de l'HÉRAULT

Une structure d'appui et un outil au plus près des territoires

ADHÉSION 2025

19 rue Saint-Louis
34000 Montpellier
www.caue34.fr
contact@caue34.fr